Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_024-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-03-09

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, François SALES, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVE, Ronan MICHEL, Gilles GAUTIER, Jean-René HOUSSIN, Sylvie LERUSSARD, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Patrick ROULLE, Olivier ATHANASE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Magalie PETEL (pouvoir à Bertrand LEROY), Nicolas KLUTCHNIKOFF (pouvoir à Bruno DELAUNAY)
ABSENT	Marylène LETORT

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-03-24. CULTURE_CHARTE PRÊT DE MATÉRIEL AUDIOVISUEL

Dans le cadre de ses missions de service public, la Médiathèque souhaite faciliter l'accès aux ressources culturelles pour l'ensemble des usagers. Afin de répondre à l'évolution des usages et aux besoins identifiés, il est proposé de mettre en place un service de prêt de matériel audiovisuel au sein de la médiathèque.

Ce service a pour objectif de permettre aux usagers inscrits d'accéder à des équipements de lecture de DVD et CD, dans des conditions définies et sécurisées, contribuant ainsi à l'égalité d'accès à la culture. La mise en œuvre de ce service implique l'adoption d'une charte de prêt précisant notamment les modalités d'emprunt, les conditions d'utilisation, les responsabilités de l'emprunteur, ainsi que les dispositions applicables en cas de perte, de détérioration ou de non-respect des règles établies.

En cas de perte ou de vol, les tarifs à appliquer en fonction du matériel sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_024-DE

Lecteur Graveur CD/DVD externe

- Verbatim Slimline avec câble d'alimentation : 45€
- Connectiques :
  - Câble USB-C vers USB C nylon tressé ou Câble USB-A vers USB-C : 15,00 €
- Étui de Transport pour Verbatim Slimline : 21€

Lecteur DVD de salon

- Philips TAEP200/12 : 36€
- Connectiques :
  - Câble HDMI 2m : 15,00 €
- Étui de Transport : 27€

Lecteur DVD de voyage

- WOLFANG Lecteur DVD Portable 17,5" avec Écran HD 15,6" : 80€
- Étui de Transport : 22€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la charte ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires ;
- **Adopte** la tarification applicable en cas de perte ou de détérioration.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 13/03/2026

Délibération transmise le : 13/03/2026